



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par :

Service transition énergétique - logement – construction

Pole Transition énergétique et qualité de l'air

Damien Hartmann

Tél : 03 88 13 07 32

Mél : damien.hartmann@developpement-durable.gouv.fr

Présentation support de la réunion téléchargeable : [ici](#)

Comité local de l'air de l'agglomération rémoise du 10 décembre 2020

Compte-rendu

A retenir :

- Une présentation du fonds Air Mobilité par l'ADEME est programmée le 12 janvier 2021 ;
- Les principaux éléments du bilan de la qualité de l'air depuis 2015, concernant les évolutions de concentration en polluants atmosphériques sont :
 - **dioxyde d'azote** : en bonne voie pour passer sous les valeurs limites en 2020 étant donné les conséquences des confinements.
 - **PM10 et PM2,5** : émissions de PM stables depuis 2014. Un effort important est encore à réaliser pour atteindre les objectifs de réduction d'émission fixés par le PREPA et le SRADDET.
 - **ozone** : relativement stables entre 2010 et 2016, mais augmentent ces dernières années, un ensoleillement plus important et une hausse des températures produisant plus d'ozone.
 - **Ammoniac** : stabilité depuis 2012
 - La carte stratégique de l'air 2015-2019 indique qu'environ 300 personnes ont été exposées à des concentrations en polluants atmosphériques supérieures aux valeurs limites.
- La mise en place d'un nouvel indice ATMO, en adéquation avec les indices européens, avec prise en compte des particules PM2,5
- les conclusions à tirer du PPA approuvé en 2015 : environ 75 % des actions sont réalisées et achevées la plupart des actions ont participé au maintien de la qualité de l'air depuis 2015.
- Le suivi du PPA a été continu et partagé, notamment du fait de la création du Comité Local de l'air en 2019.
- L'évaluation du PPA a permis de mettre en lumière les points à prendre en compte lors de sa révision
- Le comité local de l'air s'engage dans la démarche de révision du PPA.
- Compte tenu du délai des étapes clefs de la révision, le prochain PPA devrait être adopté début 2023.
- Une démarche sera conduite visant à objectiver la nuisance effective en termes de santé publique et d'éventuels dépassements de valeurs réglementaires en polluants de l'air ambiant, dû fait des émissions de fumées provenant des locomotives diesels de la SNCF.

Tél : 03 87 62 81 00

Mél : prénom.nom@xxx.fr

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038

57071 METZ Cedex 3

→ Introduction :

Monsieur le préfet de la Marne, Pierre N'Gahane, souhaite la bienvenue aux participants pour échanger sur la qualité de l'air, une problématique de santé publique qui nous concerne tous. Le sujet est plus que jamais d'actualité, la zone de Reims étant concernée par deux contentieux, le contentieux européen du 24 octobre 2019 et le contentieux national du 10 juillet 2020 pour non respect des normes de qualité de l'air. Monsieur le préfet rappelle que la reconquête de la qualité de l'air est déjà engagée depuis plusieurs années sur le territoire de l'agglomération rémoise mais qu'il demeure nécessaire de poursuivre cette dynamique et de mettre en place rapidement un programme d'actions suffisamment ambitieux à travers notamment la révision du PPA, l'accompagnement de la mise en place de la zone à faibles émissions (ZFE), etc.. Cette réunion est à la fois l'occasion de mesurer le chemin parcouru à travers l'évaluation du PPA, mais aussi de nous projeter dans ce qui reste à accomplir avec sa révision à engager formellement.

Madame Desveronnières, Vice-présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) en charge de l'environnement, de la transition énergétique et de la bioéconomie, et à sa suite monsieur Bedek, Vice-président de la CUGR en charge du transport et du plan de mobilité, ont présenté les principaux axes des politiques menées par la CUGR en faveur de la qualité de l'air. Ceci concerne les actions pour lesquelles la CUGR est porteur dans le cadre du PPA et le PCAET qui vise à un objectif de neutralité carbone, le plan d'action « dernier kilomètre » (sous 5 ans) dans le domaine de la livraison, le plan de mobilité, et le développement de l'offre de transport urbain (avec lignes à haut niveau de service), accompagné d'un renouvellement de la flotte par des bus afin de minimiser les émissions de polluants.

Monsieur Giurici, directeur adjoint de la DREAL Grand Est, présente les points prévus à l'ordre du jour . Il propose d'évoquer en fin de réunion la question de la plainte pour nuisances à l'encontre de la SNCF, des riverains de la rue Tarbé à Reims

→ Actualité en lien avec la qualité de l'air :

Le contentieux national (diapo 3):

Le contentieux national qui a fait suite à une requête des « Amis de la Terre » au a conduit le Conseil d'État à enjoindre l'État français de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit mis en œuvre un programme d'actions pour ramener les concentrations en NO₂ et en PM10 sous les valeurs limites fixées. Reims est concernée pour le dioxyde d'azote. Des feuilles de route ont ainsi été adoptées en 2018. Cependant, dans sa décision du 10 juillet 2020, le Conseil d'État considère que pour huit territoires dont Reims, l'État n'a pas pris de mesures suffisantes pour la reconquête de la qualité de l'air. Une astreinte de 10M€ par semestre peut être prononcée dès le premier semestre 2021. Dans ce contexte, Mme Pompili et M. Djebbari ont convié le 17 septembre les collectivités et les préfets pour échanger sur les enjeux et les freins pour la mise en place des ZFE-m, des révisions des PPA : calendrier volontariste, actions ambitieuses... Un objectif commun a été fixé : revenir sous les valeurs limites en 2023. A noter que le territoire de la vallée de l'Arve, sortie du contentieux est un exemple à connaître.

Le Fonds « air-mobilité » de l'ADEME (diapos 4-8) :

L'ADEME présente l'accompagnement mis en place pour les zones administratives de surveillance concernées par les deux contentieux.



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

La DREAL propose pour faire suite à cette présentation que les membres du CLA intéressés participent à un temps d'échange avec l'ADEME le 12 janvier 2021.

Confinement et qualité de l'air (diapo 9) :

Atmo Grand Est présente l'effet du confinement sur les émissions de polluants de NO₂ et de particules.

Les émissions de NOx ont diminué. Celles de PM₁₀ sont restées stables. La baisse du trafic de 57 % est au centre des causes de l'évolution de la qualité de l'air. Seul le polluant ozone a vu sa concentration augmenter par rapport aux années précédentes sur la période mars-mai du fait d'une période chaude et ensoleillée.

Méthode employée pour l'évaluation du PPA 2015-2020 (diapos 10-13) :

Les questions évaluatives pour un PPA sont :

- quel est l'effet des actions menées sur la réduction des émissions polluantes ?
- Les objectifs prévus en 2015 ont-ils été atteints ?
- Les actions réalisées ont-elles permis d'atteindre les objectifs fixés par les textes nationaux et régionaux sur la qualité de l'air ?

L'évaluation doit permettre de rendre compte de l'effet du PPA. L'évaluation de ce PPA est un processus continu et partagé chaque année en comité local de l'air.

Le PPA est évalué à 3 niveaux :

- une analyse globale, par secteur et annuelle de la qualité de l'air depuis son approbation
- une évaluation quantitative et qualitative à l'échelle de l'action ;
- une évaluation qualitative sur le PPA en lui-même, à savoir sa gouvernance, son suivi, etc.

L'évaluation d'une action sur la qualité de l'air est souvent difficile, du fait du manque de données disponible. Ainsi, lorsqu'une analyse quantitative n'est pas possible avec une analyse en émissions et concentrations de polluants, une analyse à dire d'expert a été réalisée.

L'évaluation des principales actions classées par secteur sont présentées.

Le questionnaire transmis à l'ensemble des membres du CLA permet des analyses complémentaires. Il a été transmis à soixante-quatre structures/acteurs différents. Seize retours, dont deux partiels, ont pu être analysés. Les principaux résultats de ce questionnaire ont été présentés au cours de la réunion.

Bilan de la qualité de l'air (diapos 14-23) :

Les principaux résultats du bilan de la qualité de l'air depuis l'approbation du PPA en 2015 sont présentés en deux parties : « Que respirons-nous ? » Et « Quels sont les contributeurs ? »

La source principale de **dioxyde d'azote** est le trafic routier. Les concentrations mesurées au niveau de la station Doumer en proximité trafic sont au-dessus des valeurs limites mais sont en bonne voie pour passer sous celles-ci en 2020 étant donné les conséquences des confinements.

Les **PM10 et PM2,5** sont des polluants multi-sources : résidentiel, transport, industrie, agriculture, etc. Pour ces deux polluants, les valeurs limites fixées par la réglementation sont respectées mais les concentrations restent aujourd'hui au-dessus des recommandations de l'OMS. La baisse des émissions de PM10 et PM2,5 entre 1990 et 2012 provient surtout de l'industrie et de la branche énergie. Les émissions de PM sont pratiquement stables depuis 2014. Un effort important est encore à réaliser en vue d'atteindre les objectifs de réduction d'émission du PREPA et du SRADDET.

Les concentrations en **ozone** sont relativement stables entre 2010 et 2016, mais augmentent ces dernières années. Les précurseurs de l'ozone sont en diminution, mais on observe un ensoleillement plus important et une hausse des températures, produisant alors plus d'ozone(O₃).

L'**ammoniac** est un polluant non réglementé mais précurseur de particules. Sur le territoire de l'agglomération rémoise, il est observé une stabilité depuis 2012. L'agriculture est le principal contributeur d'ammoniac (terres arables avec engrais, élevage, etc.).

La carte stratégique de l'air (CSA) permet une synthèse de la qualité de l'air sur 5 années. Les données de trois polluants (NO₂, PM10, PM2,5) sont compilées afin d'identifier les zones stratégiques du territoire à prendre en compte dans la dynamique urbaine. Les données de la CSA 2015-2019 indiquent qu'environ 300 personnes, principalement le long des axes routiers, ont été exposées à des concentrations en polluants atmosphériques supérieures aux valeurs limites,

Le nouvel indice ATMO a été créé pour être plus en cohérence avec les indices européens mais également pour prendre en compte les particules PM2,5. Les tendances ne changeront pas avec le nouvel indice qualité de l'air, Mais ce changement pourrait entraîner un nombre plus important journées concernées par une mauvaise qualité de l'air.

Comment a-t'on agi pour améliorer la qualité de l'air (diapos 24-25) ?

Le nombre d'actions prévues dans le cadre du PPA est de 23 : 7 en transport, 5 en résidentiel-chauffage, 2 en urbanisme, 1 en communication, 4 en industrie, 2 en agriculture et 2 transversales. Le suivi permet d'établir qu'environ 75 % des actions sont réalisées, deux sont en cours et 4 actions non pas été engagées. De plus, l'analyse du questionnaire qui a été mis en ligne, et auquel les partenaires du CLA avaient été invités à répondre, a permis un début de réponse sur les principaux freins à la bonne réalisation des actions.

Sept bilans d'actions PPA (une par domaine d'émission) sont détaillés en associant les principaux retours du questionnaire. Afin de compléter le panorama des actions phares, hors PPA : les actions de la feuille de route : « Apaiser la circulation du centre-ville de Reims Limiter la coupure de la place de la République et « Favoriser la rénovation thermique des logements »- zone 30 en hyper-centre », et du plan d'action Ville respirable : « étude ZFE » et FdR 20 ont été ajoutées. Les avis et suggestions issus du questionnaire sont exposés pour l'ensemble des actions de chaque thématique.

Les actions sur la thématique des transports (diapos 26-41) :

- **Action T1** : Diminuer de 11 % les émissions en dioxyde d'azote du transport routier par le PDU

L'analyse montre une baisse des émissions de NOx de 9 % (également pour les PM10) provenant des transports routiers entre 2014 et 2018 (dernière année disponible pour les données d'émission), avec une hausse globale de 6 % du trafic sur la même période.

- **Actions FdR#02 et 03** : Apaiser la circulation du centre-ville de Reims: Limiter la coupure de la place de la République - zone 30 en hyper-centre

Les mesures de concentrations en NO₂ montre une baisse de 4 à 10 µg/m³ entre les valeurs obtenues en 2017 et celles mesurées en 2019. Cette diminution est en partie le fruit des aménagements réalisés : mise en place de la zone 30 et réorganisation du réseau viaire et de sa hiérarchisation.



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement

Les actions « transport » sont jugées comme nombreuses et pertinentes pour ce secteur d'émission. Mais il est noté un manque d'articulation forte, efficace et suivie avec d'autres plans et programmes (SCOT, PDU, ...).

Il est suggéré d'assurer de développer la thématique « pistes cyclables », d'envisager une réflexion élargie aux transports non routiers, de mettre en place des groupes de travail/d'échange qui puissent faire un bilan régulier et mesurer l'impact des actions menées, et de communiquer et accompagner les professionnels et usagers impactés par la future ZFE-m.

- **Action VR5 (Ville respirable à 5 ans) : Étude relative à la mise en œuvre progressive d'une zone à faibles émissions – mobilité (ZFE-m)**

La présentation de cette action phare pour la reconquête de la qualité de l'air a été faite par Laure Miller, adjointe au maire de Reims, déléguée à l'Écologie, à la nature en ville et aux aménagements publics. L'étude de préfiguration réalisée a permis de définir le périmètre de la future ZFE sur l'aire de la ville de Reims. Ce périmètre englobe une partie du centre-ville de Reims et la traversée urbaine de Reims (TUR – A344), entre les échangeurs de Cormontreuil et Tinquieux.

Le projet actuel prévoit une restriction progressive de la circulation des véhicules les plus polluants, avec un objectif d'interdiction des VL, PL et VUL de non-classés à Crit'Air 3 en 2023. A cette date un abaissement estimé de 3 à 5 µg/m³ en concentration de NO₂ est attendu le long des axes routiers à l'intérieur du périmètre de la ZFE-m.

Le projet d'arrêté fera l'objet d'une délibération au conseil municipal du 14 décembre 2020. Et à la suite des consultations réglementaires, une première phase pédagogique et de communication devrait être engagée au printemps 2021 ; la mise en place effective (avec signalisation adaptée) de la ZFE-m étant prévue début septembre 2021.

1^{er} temps d'échange sur les présentations de la thématique transport :

Monsieur PREVOST, président de la FNTR interpelle l'auditoire sur l'absence des petites entreprises et artisans qui seront impactés par la mise en place de la ZFE-m ; et sur la mise en place d'actions équivalentes dans le domaine du bâtiment.

Madame MILLER indique qu'une communication est engagée avec l'ensemble des parties prenantes dans le cadre de la mise en place de la ZFE-m, en contact avec la CCI, et que la collectivité se fera le relais pour informer les professionnels concernés des aides publiques existantes.

Madame DESVERONNIERES complète la réponse en indiquant que pour le domaine du bâtiment, un accompagnement technique financier est mis en place dans le cadre de la rénovation.

Monsieur BARRIER, maire de Taissy, interroge sur la forte présence de véhicules écoles sur la RD8 dans la traversée de Taissy.

Monsieur PREVOST indique que cette information sera relayée au directeur de l'AFTRAL, et qu'une réunion de concertation sur le sujet pourra être organisée.

Monsieur STOLZ, président de Vél'Oxygène, interpelle l'auditoire sur le manque de communication auprès des particuliers qui utilisent la voiture pour faire moins de 3 km ; alors que l'utilisation d'autres

moyens de transports, dont le vélo, permettraient de réduire les émissions de polluants.

Madame DESVERONNIERES rappelle que le plan de mobilité prendra en compte l'intermodalité des moyens de transport et que la communication est importante pour insister au changement en matière de mode de transport.

Madame CHAFFANJON complète en indiquant que la communication sera un axe majeur du futur PPA.

Monsieur CUIF, élu de la Chambre d'agriculture, en référence à la diapositive sur l'ammoniaque, indique que le secteur de l'élevage, principal émetteur (en référence à une étude menée par Atmo Hauts de France), est peu présent sur le territoire. De plus, il souhaite que le taux d'ammoniaque soit mis en perspective vis-à-vis de seuils de nocivité bien plus élevés. Il indique enfin que les taux en ville sont supérieurs à ceux mesurés en plaine.

Enfin, en tant qu'élu communal, il souhaite que l'accès à Reims par des voies cyclables soit facilité pour les communes proches.

Madame LE GALL, d'Atmo Grand Est, précise que des objectifs de réduction des émissions sont fixés pour l'ammoniaque dans le PREPA et dans le SRADDET (pour l'instant atteints sur le territoire), et que le graphe qui a été exposé (issu d'une base de l'observatoire) montre la part importante de l'agriculture dans les émissions d'ammoniaque (83 % en 2018).

Madame CHAFFANJON, propose à la suite de cet échange qu'ATMO Grand Est prenne contact avec monsieur Cuif et puisse discuter de l'étude menée par ATMO Hauts de France. Elle indique également que le partenariat avec la Chambre d'agriculture est à conforter en particulier dans la perspective d'une révision du PPA.

Les actions sur la thématique des industries (diapos 42-43) :

- **Action Ind2** : Réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote des installations ICPE hors combustion

Depuis 2016, on note une baisse des émissions de NOx par le secteur de l'industrie sur le périmètre PPA. Une action majeure a été mise en œuvre en particulier au niveau de l'usine O-I Manufacturing de Reims, gros émetteur industriel en matière de Nox.

Dans le cadre d'une directive européenne sur les émissions des verreries, le site a dû améliorer ses performances environnementales. Un traitement catalytique des fumées a été installé en 2019. Il est fonctionnel depuis septembre 2019.

Cette installation représentait un peu plus de 50 % des rejets de NOx fin 2018, sur le périmètre du PPA. En 2020, on constate une baisse des émissions de NOx de 36% de l'usine O-I Manufacturing de Reims par rapport à 2018.

Les actions « industrie » sont jugées comme pertinentes mais difficiles à mettre en place pour les artisans et les petites entreprises.

Il est suggéré d'assurer un meilleur suivi des actions, en associant davantage les industriels ; et de mettre en place un Groupe de Travail « Industrie » avec tous les parties prenantes.



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

A la fin de cette première partie, étant donné le manque de temps, il est acté que la présentation de l'ensemble de l'évaluation en cours est reportée à la prochaine réunion du CLA. Étant donné le temps encore disponible avant la finalisation de l'évaluation, il est proposé d'ouvrir à nouveau le questionnaire sur l'enquête pour compléter le diagnostic.

Vous trouverez ci-joint un résumé de la fin de la présentation de l'évaluation du PPA 2015-2020 initialement prévue (non abordée en séance).

Evaluation globale du PPA (diapos 51-52) :

Il ressort de l'enquête un avis contrasté sur le niveau d'ambition des actions.

Les actions du transport sont jugées comme nombreuses et adaptées à la réduction du NO₂, en mettant l'accent sur la mobilité.

Certains acteurs reprochent le fait que les actions du PPA soient trop nombreuses et peu lisibles.

De plus, plusieurs acteurs trouvent que le suivi des actions est peu satisfaisant du fait qu'aucun outil de suivi pratique et efficace n'ait été mis en place ou encore du fait que les indicateurs de suivi soient parfois peu adaptés ou complexes à suivre. Finalement, certains acteurs trouvent que le nombre d'actions développées pour la thématique du secteur résidentiel sont trop peu présentes, et que la communication au sujet des actions du PPA n'est pas suffisante.

Concernant l'analyse qualitative du PPA sur sa gouvernance, son pilotage, il ressort cette fois-ci encore un avis contrasté.

Ceux qui trouvent que la gouvernance du PPA est très satisfaisante mettent entre autres en avant la création du CLA qui permet de suivre l'ensemble des actions sur le territoire du PPA. Les personnes émettant un avis plus négatif sur la gouvernance du PPA indiquent entre autres que les réunions en CLA sont trop peu nombreuses ; et que des réunions plus soutenues seraient nécessaires pour certaines actions. La plupart des personnes ayant répondu au questionnaire trouvent que la communication auprès des instances partenaires est satisfaisante ou moyennement satisfaisante. Parmi les points négatifs apparaissent le manque de communication avec les autres partenaires en dehors des CLA, et l'absence d'outil de communications permettant une vision d'ensemble du PPA.

Il sera donc important de prendre en compte toutes ces remarques pour le prochain PPA.

Conclusion à tirer du PPA 2015-2020 (diapo 53) :

Environ 75 % des actions sont réalisées et achevées. Même si, il est parfois difficile d'évaluer l'effet des actions sur la qualité de l'air, il est tout à fait correct de penser que la plupart des actions ont participé au maintien de la qualité de l'air depuis 2015.

Le suivi du PPA a été continu et partagé, surtout depuis la création du Comité Local de l'air en 2019. L'évaluation du PPA a permis de mettre en lumière les points à améliorer (indicateurs de suivi, outil de suivi, etc.). Il sera donc nécessaire de les prendre en compte lors de la révision du PPA.

Suite de la présentation :

→ **Processus de révision du PPA envisagé** (diapos 55-58) :

La révision du PPA sera appuyée techniquement par un marché de prestation intellectuelle ainsi que par l'expertise d'Atmo Grand Est. De manière à permettre sa parfaite approbation par les acteurs locaux et une totale opérationnalité des actions, le PPA révisé devra résulter d'une réelle co-construction entre les différents partenaires. Le processus de révision de ce PPA devra être l'occasion d'engager une dynamique collective renouée en faveur de la qualité de l'air, de mettre la qualité de l'air au cœur des politiques publiques en créant une véritable culture « air » et de mobiliser les acteurs sur le territoire concerné. Ainsi, réunions d'équipe projet, fabrique des actions, groupes de travail et comités locaux de l'air sont au programme afin de faire émerger des actions innovantes pour le prochain PPA.

Les principales étapes de la révision du PPA sont exposées.

Compte tenu du délai des étapes clefs de la révision, le prochain PPA devrait être adopté début 2023.

Étude « abattement des émissions – effets envisagés », dite étude multicouches (diapos 59-61) :

Atmo Grand Est présente l'étude de simulation d'abattement réalisées dans les secteurs de l'industrie (-100 %), du transport routier (-25 % et -50 %), du chauffage tertiaire-résidentiel (-50 %) et de l'agriculture (-25 %).

Cette étude permet de compléter les informations disponibles dans le cadre de la révision du PPA, en particulier dans la première phase, celle du diagnostic prospectif. Elle permettra également de nourrir les débats lors des ateliers de création des actions lors de la deuxième phase (cf. diapo 58).

Les résultats obtenus donnent en particulier la baisse de population exposée aux dépassements de valeurs réglementaires en NO₂, PM 10 et PM 2.5. Au vu des résultats, une même baisse des émissions aura un impact plus important en termes de diminution de population exposée pour le secteur du transport routier par rapport aux autres secteurs dont les émissions sont plus diffuses (agriculture et chauffage tertiaire-résidentiel) ou plus ponctuelle (industrie) avec une diffusion par cheminée.

Temps d'échange sur la révision du PPA :

Monsieur Bedek, répond à une question de M. Cuif lui précisant qu'un schéma cyclable est en cours d'élaboration au niveau de la CUGR avec la prise en compte des liaisons entre les zones périurbaines et urbaines. De plus monsieur Bedek annonce qu'une aide à l'achat de bicyclette par les particuliers est envisagée par la collectivité en 2021.

Aussi, sur la base de l'évaluation en cours (qui montre notamment au travers du questionnaire une nécessité de mise en œuvre de la révision du PPA actuel) et des modalités prévues, il est considéré que le comité local de l'air s'engage dans la démarche de révision du PPA. Monsieur le préfet prend acte du processus à mener. Il encourage également la mobilisation de tous les acteurs autour de la démarche de révision à venir, en particulier lors des groupes de travail qui seront mis en place. Enfin, le préfet remercie l'ensemble des porteurs d'actions pour leur contribution au regard de l'enjeu de santé publique que représente l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Plainte à l'encontre de la SNCF des riverains de la rue Tarbé à Reims

Madame Desveronnières explique la problématique de la plainte émise par des riverains de la rue Tarbé, en proximité de la gare de Reims. La plainte, qui regroupe une soixantaine de signature à l'encontre de la SNCF, concerne les émissions de polluants provenant de locomotives diesels en proximité de la gare de Reims. Les locomotives en cause servent au dépannage éventuel des TGV. Des vidéos circulent sur les réseaux sociaux qui montrent les dégagements de fumées noires provenant des machines. Ces dernières sont mises en marche tous les matins, en station pendant environ 1/2 heure sur des voies jouxtant la rue Tarbé, avant de rejoindre un autre site au nord de la gare de Reims.

Madame Devesronnières précise que dans la dernière réponse de la SNCF qui date de ce jour, l'entreprise indique que le site actuel de mise en chauffe des machines ne peut être déplacé. Cette fin de non-recevoir étant inacceptable, madame Desveronnières demande qu'une solution soit proposée aux riverains dans ce conflit avec la SNCF ; et qu'au minimum une explication soit fournie sur la nature de la pollution et sur ces effets sur la santé des populations vivant au voisinage des émissions. Madame Arnoult, de la direction de l'écologie et de la bioéconomie à la CUGR, complète l'explication en précisant qu'une demande avait été faite par la CUGR et la DREAL à la SNCF, afin d'obtenir une réponse sur le changement de site et sur le remplacement des locomotives par du matériel moins polluant. Dans sa réponse, la SNCF indique que le site actuel est stratégique et qu'il ne peut être déplacé ; et que le changement de matériel fera l'objet d'une étude.

Des échanges qui s'ensuivent entre les membres du CLA, il est décidé que la DREAL, sur la base des informations fournies par la CUGR soumettra la présente affaire à l'ARS qui semblerait à même de prendre en charge la problématique. L'objectif premier sera d'objectiver la nuisance effective en termes de santé publique et d'éventuels dépassements de valeurs réglementaires en polluants de l'air ambiant, dû fait des émissions de fumées provenant des locomotives diesels de la SNCF.

Emmanuelle Drab-Sommessous précise qu'ATMO Grand Est est en capacité de mesurer les polluants réglementaires et de préciser ainsi l'impact sur la qualité de l'air.

Avant de conclure le CLA, monsieur le préfet souhaite que soit éclairci le futur périmètre du PPA. Madame Chaffanjon indique que le périmètre actuel du PPA est celui de la ZAS (Zone Administrative de Surveillance) et précise que dans le cadre des travaux de révision du PPA, la question du périmètre approprié sera abordé, en particulier afin qu'il soit cohérent avec les périmètre des autres plans et programmes et en particulier le PCAET, notamment du fait qu'il existe un lien de compatibilité entre les objectifs air dans les deux plans.

Pierre N'Gahane, Préfet de la Marne, clôture la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour le travail réalisé. Il rappelle l'importance de la phase de révision du PPA qui s'engage, étant donné l'enjeu majeur de santé publique que représente l'amélioration de la qualité de l'air, comme cela a encore été montré sur les sujets abordés au cours de ce comité local de l'air.

Pour conclure, il affirme le soutien des services de l'État à l'ensemble des partenaires du CLA afin de mener à bien la mission d'intérêt générale que constitue la reconquête de la qualité de l'air.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes :

Préfecture de la Marne :

Pierre N'GAHANE	Préfet de la Marne
Jacques LUCBEREILH	Sous-préfet de Reims

DREAL Grand Est :

Jérôme GIURICI	Directeur adjoint - DREAL Grand Est
Claire CHAFFANJON	Cheffe du service Transition Énergétique Logement Construction
Damien HARTMANN	Chargé de mission qualité de l'air
Thierry DEHAN	Chef de l'unité départementale de la Marne

Ville de Reims et Grand Reims :

Anne DESVERONNIERES	5e Vice-présidente Grand Reims
Patrick BEDEK	12e Vice-président Grand Reims
Laure MILLER	Adjointe Reims – Conseillère communautaire
Patrice BARRIER	Maire de Taissy
Vincent HULOT	Directeur Général Délégué
Bertrand RIGAL	Directeur développement durable Grand Reims
Agnès ARNOULT	Direction développement durable Grand Reims

<u>DDT 51 :</u>	Pierre FOURCADE
-----------------	-----------------

<u>Région Grand Est :</u>	Sabine GOETZ
---------------------------	--------------



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

ATMO Grand Est :

Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS,

Michel MARQUEZ

Anne-Christine LE GALL

Alix CHARTON

ADEME :

Benoît EVRARD

SANEF :

Étienne MERCIER

Mélanie HOUSSIAUX

GRDF :

Alexandre DUCRUET

La Poste :

Christophe GUILLEMOT

Chambre d'agriculture 51:

Christophe CUIF

FFBTP Grand Est :

Maïlys TURLAN

Vél'Oxygène :

François STOLTZ

Marne Nature Environnement :

Claude MAIREAUX

FNTR/FNTV 51 :

Marc PREVOST

Annexe 2 : Résumé de la fin de la présentation de l'évaluation du PPA 2015-2020

Les actions sur la thématique du résidentiel-chauffage (non présenté en CLA, diapos 44-46):

- **Action FdR20** : Favoriser la rénovation thermique des logements

Le secteur résidentiel-tertiaire a été analysé par Atmo Grand Est. On observe une légère hausse (+ 7 %) de la consommation d'énergie dans le résidentiel-tertiaire entre 2014 et 2018 (dernières données disponibles en matières d'émissions). Avec dans le même temps une augmentation des logements de 4 % et des établissements tertiaires de 12 %. La part du chauffage au charbon est en nette diminution (- 65 %) entre 2014 et 2018. On note dans le même temps une baisse des émissions de PM 10 et 2.5 de l'ordre de 9 %.

L'action proprement dite FdR#20, hors PPA, à démarrer en 2018. Il s'agit d'une action phare, avec un potentiel important de réduction des émissions de polluants.

Le bilan dressé ci-avant ne permet pas de déterminer l'impact de l'action sur d'éventuels gains en émissions en 2019 et 2020. Les données dont dispose Atmo Grand Est permettront à l'avenir de déterminer les évolutions en émissions du secteur résidentiel-tertiaire. Néanmoins, un bilan précis de l'action nécessitera la mise en place d'indicateurs permettant sur la base des améliorations de performance thermique des bâtiments de simuler un gain en consommation énergétique.

- **Action RT2.1** : Conditionner les aides pour les nouvelles chaufferies collectives et sensibiliser les propriétaires sur l'entretien des chaudières

Cette action a été réalisée dans le cadre des relations CUGR-ADEME sur les aides versées.

Elle a donné lieu à une sensibilisation et à une information des particuliers. En 2018, 1697 contacts ont été établis, 24 logements rénovés, 3 rénovations globale BBC et 15 accompagnements ont été réalisés jusqu'à la phase travaux.

Les actions sont jugées pertinentes, mais avec un manque de quantification de l'efficacité. Et la non réalisation de l'action RT2.1 « Accompagner les particuliers vers la fermeture des foyers ouverts et interdire l'installation d'équipement non performant » est vue comme un point négatif.

Il est suggéré d'encourager le remplacement des chaudières fioul, et de mettre en place des actions de communication grand public.

Les actions sur la thématique agriculture (non présenté en CLA, diapo 47):

- **Action AGRI 1** : Étudier les caractéristiques spatio-temporelles des émissions agricoles et définir les mesures de réduction adaptées

Une étude au niveau régional a été menée dans le cadre d'une convention entre la Chambre d'agriculture et l'État.

Ces actions sont jugées pertinentes pour seulement 45 % des exprimés. Et il est noté un manque de retour en CLA.

Hormis la suggestion de réaliser une sensibilisation des agriculteurs avec la Chambre d'agriculture, on note peu de proposition pour cette thématique.



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'aménagement et du logement**

Les actions sur la thématique de l'urbanisme (non présenté en CLA, diapo 48):

- **Action URBA 1** : Définir les attendus minimaux relatifs à la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme

Le sujet qualité de l'air a été intégré dans les PLU, avec l'incorporation des cartes stratégiques Air. A Reims, des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) viennent compléter la stratégie des PLU en détaillant les attendus notamment sur le domaine des modes actifs et de la végétalisation.

Ces actions sont jugées comme très pertinentes. Mais il est noté un manque de retour sur les réalisations, en particulier l'absence de présentation de fiche avec les impératifs demandés pour les projets d'aménagement et notamment sur les études d'impact.

Parmi les suggestions figurent la prise en compte effective de la carte stratégique air dans les nouveaux projets d'urbanisme, afin d'identifier des zones de vigilance par rapport à la qualité de l'air ; et la sensibilisation les architectes à des outils de modélisation en cas de construction le long des axes routiers.

Les actions sur la thématique de la communication (non présenté en CLA, diapo 49):

- **Action COM** : Sensibiliser la population aux risques associés à la pollution atmosphérique

Environ une quarantaine d'opération de communication ont été réalisées, par la CUGR, la ville de Reims, ATMO Grand Est et par la DREAL sur le périmètre du PPA afin de sensibiliser la population. Cette action est jugée comme étant pertinente. Il est considéré qu'il faut la poursuivre, en utilisant des outils adaptés.

Les actions sur la thématique transversale (non présenté en CLA, diapo 50):

- **Action PICPOL** : Renforcer et améliorer le dispositif d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution

Cette action a été réalisée avec la mise en place de l'arrêté inter-préfectoral de gestion de crise air du 24 mai 2017.

Cette action est jugée très pertinente.